

Publication effectuée en application de l'article R 142-3
du Code Rural et de la Pêche Maritime.

La SAFER CORSE se propose, sans engagement de sa part, d'attribuer par RETROCESSION ou SUBSTITUTION, tous les Biens désignés ci-après qu'elle possède ou qu'elle envisage d'acquérir. Les propriétés ci-après désignées sont mises en attributions sous réserve de la bonne finalité des opérations d'acquisition par la SAFER Corse.

Observation : La Safer Corse informe :

- qu'aucune implantation de limite cadastrale ni de bornage contradictoire ne sera effectuée par ses soins.

- tout ou partie de ces parcelles sont enclavées

MOROSAGLIA : 16 ha 97 a 61 ca dont 9 ha 34 a 14 ca en Bien Non Délimité* : Penta longa: E-255-256-257*(A) - Suale: E-235-236-237-238-239

Nature : maquis et affleurements rocheux

Classification dans un document d'urbanisme : Règlement National d'Urbanisme

Observation : tout ou partie de ces parcelles sont enclavées.

-*B.N.D. : Bien Non Délimité : parcelle(s) ayant plusieurs propriétaires sans limites séparatives connues, désigne une partie de(s) parcelle(s)

Tout complément d'information peut être obtenu auprès de la SAFER CORSE par mail au Siège social : direction@safer-corse.com.

Les personnes intéressées sont préalablement priées de prendre rendez-vous par téléphone avec la SAFER CORSE avant tout déplacement afin de constituer un dossier de candidature et ce à compter du **28/09/2023**. Ces candidatures doivent être déposées au plus tard le **16/10/2023** auprès de la Safer Corse.

Coordonnées :

Adresse Haute-Corse : Route du Stade – Lieudit Petraolo – 20215 VESCOVATO

Contact Téléphonique : 04-95-32-36-24 le matin de 9H à 12H du Lundi au Jeudi.

Mail : direction@safer-corse.com

Il est précisé ici : cet appel à candidatures est publié sur le site internet de la SAFER CORSE à la date du **28/09/2023**, l'heure 00H01 : www.corse.safer.fr.

CET AVIS NE SAURAIT EN AUCUN CAS ETRE CONSIDERE COMME UN ENGAGEMENT DE LA SAFER A L'EGARD DES CANDIDATS.